



YUKON CANADA

ORDER-IN-COUNCIL 2024/25 COURT OF APPEAL ACT

Pursuant to section 4 and subsection 9(2) of the *Court of Appeal Act*, the Commissioner in Executive Council orders

1 The appointment of Chief Justice Robert J. Bauman as a person before whom a judge of the Court of Appeal may take and subscribe the oath referred to in section 4 of the *Court of Appeal Act* made by Order-in-Council 2013/153 is revoked.

2 Chief Justice Leonard Marchand is appointed a person before whom a judge of the Court of Appeal may take and subscribe the oath referred to in section 4 of the *Court of Appeal Act*.

Dated at Whitehorse, Yukon,

February 8, 2024

DÉCRET 2024/25 LOI SUR LA COUR D'APPEL

La commissaire en conseil exécutif, conformément à l'article 4 et au paragraphe 9(2) de la *Loi sur la Cour d'appel*, décrète :

1 La nomination du juge en chef Robert J. Bauman, à titre de personne devant laquelle un juge de la cour d'appel peut prêter et souscrire au serment dont il est fait mention à l'article 4 de la *Loi sur la Cour d'appel*, effectuée par le Décret 2013/153, est révoquée.

2 Le juge en chef Leonard Marchand est nommé à titre de personne devant laquelle un juge de la Cour d'appel peut prêter et souscrire au serment dont il est fait mention à l'article 4 de la *Loi sur la Cour d'appel*.

Fait à Whitehorse, au Yukon,

le 8 février

2024

Commissioner of Yukon/Commissaire du Yukon